

ZÉRO TOXIQUE

PENDANT LA

GROSSESSE



**La Nouvelle-Aquitaine répond à un enjeu
majeur de santé publique**

DOSSIER DE PRESSE
Septembre 2019
Centre Ressources Addictions et Grossesse



En collaboration avec





Sommaire

Communiqué de presse	p.3
Alcoolisation fœtale, un problème majeur de santé publique	p.4
Zéro alcool pendant la grossesse : pourquoi ?.....	p.4
Quelques chiffres.....	p.5
Alcool et grossesse, des idées tenaces et néfastes pour les futurs enfants.....	p.5
Promotion de la santé et promotion de la culture viticole en Nouvelle-Aquitaine.....	p.6
Et les autres substances psychoactives ?	p.7
Focus sur le tabac.....	p.7
Focus sur le cannabis.....	p.7
Le Centre Ressources Addictions et Grossesse : un dispositif d'aide aux professionnels et au grand public en Nouvelle-Aquitaine	p.8
Un programme spécifique en Nouvelle-Aquitaine : le CRAG.....	p.8
Les missions du CRAG.....	p.8
Les ressources à connaître en Nouvelle-Aquitaine.....	p.9
Les ressources au niveau national.....	p.10
La campagne d'information :	
« Addictions et périnatalité : mobilisons-nous en Nouvelle-Aquitaine ! ».....	p.11
Les outils de prévention.....	p.11
Focus sur la 4eme Edition du colloque destinée aux professionnels :	
« Addictions et périnatalité : mobilisons-nous en Nouvelle-Aquitaine ! ».....	p.12
Programme de la journée.....	p.12
Renseignements pratiques.....	p.14



L'environnement de la femme enceinte conditionne sa santé mais également celle de son enfant à naître. Une vigilance particulière sur certaines substances pouvant être consommées par la femme avant la grossesse (boissons alcoolisées, tabac, médicaments et autres) et perdurant durant la grossesse doit être portée afin de réduire les risques pour le fœtus.

Un programme en Nouvelle-Aquitaine pour mieux prévenir et prendre en charge les troubles liés à l'usage de substances pendant la grossesse

Afin de sensibiliser les professionnels mais aussi le grand public aux enjeux de la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis) durant la grossesse, un plan d'actions a été déployé en Nouvelle Aquitaine.

Impulsé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en réponse à une sollicitation de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives (MILDECA) en 2016, ce projet s'est appuyé sur un **Centre Ressources Alcool et Grossesse**, géré par l'association Agir 33 Aquitaine.

Depuis 2019, ce centre ressource est devenu le **Centre Ressource Addictions et Grossesse (CRAG)**, afin de prendre en considération toutes les substances pouvant influencer la santé du nouveau-né et des parents.

Ses partenaires principaux sont Santé Publique France (SPF) ainsi que le Réseau Périnatal Nouvelle Aquitaine (RPNA).

En agissant dans le domaine de la sensibilisation, de l'orientation et de la coordination, l'objectif de ce projet est de réduire l'incidence et les conséquences des troubles liés à l'alcoolisation prénatale, des pathologies liées au tabac, etc... au sein de la population néo-aquitaine.

Addictions et grossesse : mobilisons-nous en Nouvelle Aquitaine

Face à ces enjeux, le CRAG organise à l'occasion de la 21^e journée internationale de prévention de l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (ETCAF) du 09 septembre, un colloque régional, **le jeudi 12 septembre 2019**, à la cité de la bande-dessinée à Angoulême. Des acteurs de premier plan viendront présenter leurs travaux et débattre autour des solutions à mettre en œuvre sur le terrain, tant en termes de prévention que de prise en charge et d'accompagnement.

Campagne de mobilisation 2019

À l'occasion de cette 21^e journée de prévention du 09 septembre, une campagne de sensibilisation sera lancée du 09 au 15 septembre par Santé Publique France, relayée en Nouvelle Aquitaine par le CRAG.



Zéro alcool pendant la grossesse : Pourquoi ?

Quels sont les effets de l'alcool sur le fœtus ?

Même modérée ou ponctuelle, la consommation d'alcool durant la grossesse génère des risques graves pour le futur enfant, car il s'agit d'un des produits de consommation les plus toxiques pour le développement de son système nerveux.

Quelle que soit la quantité **absorbée et quel que soit le type de boisson alcoolisée, la consommation d'alcool pendant la grossesse expose l'enfant à naître à des perturbations de son développement.** Les conséquences de cette consommation sont soit visibles à la naissance soit perçues plus tardivement lors de son développement.

Le **Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF)** est l'atteinte la plus sévère des troubles causés par l'alcoolisation. **C'est la première cause de handicap mental d'origine non génétique chez l'enfant et d'inadaptation sociale.** Il se manifeste par la présence de traits faciaux caractéristiques, un retard de croissance, des atteintes du système nerveux central ou encore des malformations (cardio-vasculaires, cérébrales, fentes palatines, anomalies tégumentaires).

La consommation d'alcool peut également entraîner des **Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (TCAF)**. On constate alors des difficultés d'apprentissage, des troubles de l'attention et du comportement pouvant mener au décrochage scolaire et à des difficultés d'insertion sociale.

Même en petite quantité, l'alcool représente un risque de malformation et/ou d'atteinte du système nerveux tout au long de la grossesse. Ses effets varient en fonction de la quantité d'alcool absorbée, de la façon de consommer (binge drinking, ...), de l'usage d'autres drogues et de la constitution génétique de chaque personne.

Le risque est le même quel que soit le type de boissons alcoolisées (apéritif, vin, bière, cidre, spiritueux, etc.).

🚩 **SAF : Syndrome d'Alcoolisation Fœtale**
Forme la plus grave associant dysmorphie craniofaciale, retard de croissance et déficit mental

🚩 **TCAF : Trouble Causés par l'Alcoolisation Fœtale**
Troubles de l'attention, de l'apprentissage, du comportement pouvant amener à un décrochage scolaire et à une exclusion sociale

Un message de prévention clair : « zéro alcool pendant la grossesse »

Jusqu'à présent, on ignore à partir de quel seuil la consommation d'alcool deviendrait néfaste pour le fœtus. En France, selon ces éléments, et en vertu du principe de précaution, **il est recommandé aux femmes**

enceintes de s'abstenir de toute consommation d'alcool dès le début de leur grossesse et pendant toute sa durée.

Idéalement, il s'agirait de stopper toute consommation d'alcool dès qu'un projet de grossesse se prépare. En effet, le fœtus est particulièrement sensible à ce produit dès les premières semaines, soit avant que la femme connaisse son état de grossesse. Ceci peut d'ailleurs générer des angoisses futures, les professionnels de santé ne pouvant pas totalement rassurer les futurs parents.

Trois informations pour comprendre la vulnérabilité du fœtus :

- **L'alcool bu par la mère passe de façon passive la barrière placentaire et se retrouve dans le sang du fœtus et dans le liquide amniotique,**
- **Rapidement, l'alcoolémie du fœtus est la même que celle de sa mère,**
- **Le fœtus reste exposé plus longtemps aux effets toxiques : par ré-ingestion du liquide amniotique chargé d'alcool et par le fait que son foie, immature, élimine l'alcool plus lentement.**

Quelques chiffres :

En France, entre 2006 et 2013, 3207 nouveau-nés (**soit 1 naissance par jour**) ont présenté au moins une conséquence liée à l'alcoolisation fœtale. Parmi ces cas, 452 correspondaient à des SAF, soit **1 naissance par semaine**. Ces chiffres issus d'une enquête menée par Santé Publique France sont largement sous-estimés pour les TCAF puisque seule la période néonatale a été prise en compte dans le recensement de ces enfants.

L'incidence des TCAF peut atteindre **1% des naissances en France**, ce qui représente **environ 8000 naissances par an**. Celles des SAF est estimée entre 0,6 et 3 cas sur 1000 naissances, ce qui représente **800 naissances par an** environ.

Aujourd'hui, on considère que **500 000 français** souffrent, à des degrés divers, des conséquences de la prise d'alcool pendant la grossesse.

C'est pourquoi, le principe de précaution avec le message préventif « **zéro alcool pendant la grossesse** » doit être régulièrement rappelé.

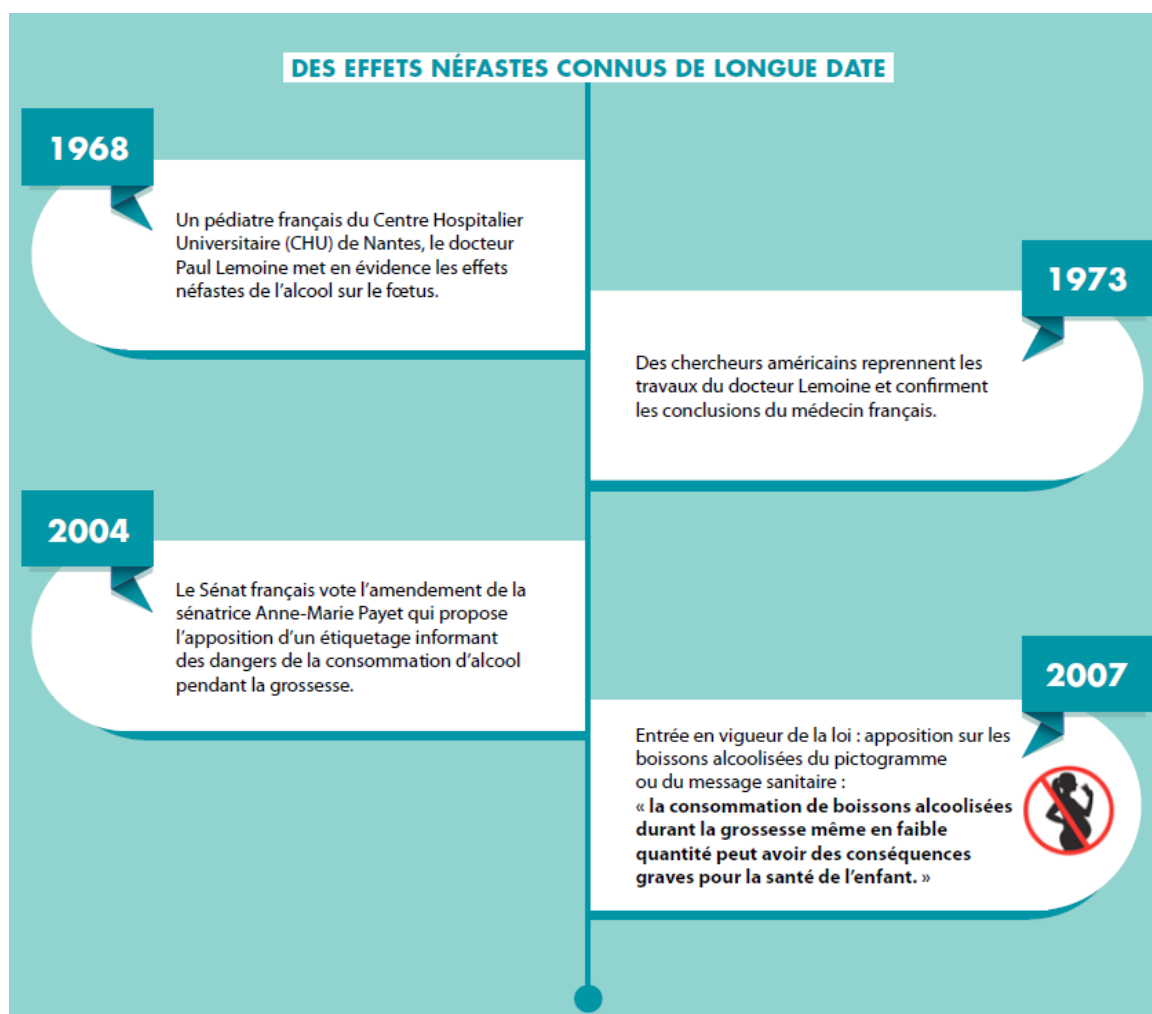
Alcool et Grossesse : des idées tenaces et néfastes pour les futurs enfants

Les risques de la consommation d'alcool pendant une grossesse restent largement sous-estimés. Dans une étude publiée dans le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire du 07 mai 2013, **23% des femmes enceintes ont déclaré avoir consommé de l'alcool au cours de leur grossesse et 2% d'entre elles disaient avoir consommé 3 verres ou plus en une même occasion.**

Selon une étude de Santé Publique France et de la MILDECA en 2015, « **27% des Français pensent qu'il est**


conseillé de boire un petit verre de vin de temps en temps pendant la grossesse et 25% qu'il est conseillé de boire un peu de bière pendant la période d'allaitement. »

Selon les données du Baromètre santé 2017, la consommation d'alcool pendant la grossesse n'est pas rare en France : **près d'une femme sur 10 a déclaré avoir consommé de l'alcool occasionnellement pendant sa grossesse.** Et, toujours selon cette enquête, 4 femmes enceintes ou mères de jeunes enfants sur 10 ont déclaré **ne pas avoir été informées des risques de la consommation d'alcool durant la grossesse.**



Promotion de la santé et promotion de la culture viticole en Nouvelle-Aquitaine

Dans une région où la culture viticole excelle, comme l'illustre l'ouverture, en 2016, de la Cité Mondiale du Vin, les messages de prévention autour des comportements à risque liés à la consommation d'alcool peinent à se faire entendre et ce malgré les mesures législatives en vigueur.

En effet, depuis 2004 une loi oblige les producteurs alcooliers à introduire sur chaque bouteille de boisson alcoolisée le pictogramme  ou le message sanitaire : « *la consommation de boissons alcoolisées durant la grossesse même en faible quantité peut avoir des conséquences graves pour la santé de l'enfant* » (article L.33-22-2 du code de la santé publique).

Force est de constater que ces indications sont peu visibles sur la majorité des boissons alcoolisées. Plus grave,

certaines alcooliers souhaiteraient voir supprimer l'obligation de cette information. **Rappelons qu'un enfant naît toutes les heures en Métropole avec un cerveau lésé par l'alcool consommé durant la grossesse, soit 8000 nouveau-nés concernés chaque année.**

Le Centre Ressources Addictions et Grossesse (CRAG) met en alerte les autorités sanitaires et administratives du lobbying de certains alcooliers soutenant la suppression de ces messages sanitaires ; résultats du long combat de la sénatrice Anne-Marie Payet, ancienne députée de l'île de La Réunion ; région particulièrement touchée par la problématique de l'alcoolisation prénatale (au moins 10 000 réunionnais seraient touchés par le Syndrome d'Alcoolisation Fœtale ou autres Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale selon SAFFRANCE 2017).

Le CRAG se positionne ici davantage comme « protecteur de l'enfance » et pour reprendre le slogan de la campagne d'information 2015 de SAF France « *Investissons dans l'avenir de nos enfants, protégeons leurs cerveaux* ».

Ce signal fort que souhaite faire entendre le CRAG, à l'occasion de la 21e journée internationale de prévention de l'ensemble des TCAF, s'inscrit dans la lignée des incitations nationales en matière d'alcool et de consommation d'alcool durant la grossesse.

Et les autres substances psychoactives ?

Les autres produits pouvant être consommés pendant la grossesse ne sont pas tératogènes (c'est-à-dire malformatifs). Néanmoins, il convient de repérer ses consommations afin d'informer et d'orienter au mieux les femmes enceintes le nécessitant.

FOCUS SUR LE TABAC :

La France est le premier pays d'Europe avec la plus forte prévalence tabagique des femmes enceintes. En 2016, 16,6% des femmes fumaient au moins 1 cigarette/ jour au 3ème trimestre de leur grossesse. **En Nouvelle Aquitaine, elles étaient 20,3%** (Enquête Nationale Périnatale, 2016).

Les conséquences du tabac sur la grossesse sont pourtant bien connues : avortement spontané, grossesse extra utérine, placenta bas inséré, hématome rétroplacentaire, prématurité, rupture prématurée des membranes, retard de croissance intra utérin ou encore mort fœtal in utero.

Selon l'enquête nationale périnatalité, 80% des femmes enceintes sont interrogées sur leur consommation **mais seulement 46,3% des femmes enceintes fumeuses déclarent avoir reçu des conseils** pour arrêter de fumer. Il convient d'améliorer ces chiffres.

FOCUS SUR LE CANNABIS :

Le cannabis est la substance illicite la plus consommée pendant la grossesse. En 2016, selon le rapport de l'enquête périnatale, **2,1% des femmes ont déclaré en avoir consommé pendant la grossesse**. Les risques sont liés au tabac (si le cannabis est fumé), à la diminution d'oxygénation induite par l'intoxication au CO et à l'action particulière du THC. En effet, cette molécule traverse la barrière placentaire pour aller se fixer préférentiellement sur le cerveau du fœtus.

L'usage croissant du cannabis chez les jeunes français et la légalisation de ce produit dans certains pays européens incitent à s'intéresser à cet usage ayant un impact important sur la grossesse et sur le fœtus.

Il est donc important de sensibiliser les professionnels afin d'améliorer le repérage chez ces femmes consommatrices avant et pendant la grossesse et orienter les patientes vers des spécialistes.

Le Centre Ressources Addictions et Grossesse : un dispositif d'aide aux professionnels et au grand public en Nouvelle-Aquitaine



Il n'est pas toujours aisé pour un professionnel de santé de « **poser la question des consommations à une patiente et de savoir quoi faire de la réponse** ». Pour améliorer le repérage des consommations, il est indispensable que le professionnel soit préparé. Et c'est l'un des objectifs du CRAG à travers ses actions.

Plusieurs mesures de prévention nationales ont été mises en place au cours de ces dernières années pour alerter la population des risques liés à au tabac et à l'alcool pendant la grossesse. Le message « fumer pendant la grossesse nuit à la santé de votre enfant » figure dorénavant sur les paquets de cigarettes accompagné d'une photo de fœtus. Le message « zéro alcool pendant la grossesse » est diffusé lors de la campagne de Santé Publique France, rappelé par le pictogramme apposé sur tous les contenants de boissons alcoolisées.

Un programme spécifique en Nouvelle-Aquitaine : le CRAG

Afin de sensibiliser les professionnels et la population aux enjeux de ce problème de santé publique et améliorer la santé des femmes et des enfants à naître, un plan d'actions a été déployé en Nouvelle Aquitaine : le **Centre Ressource Addictions et Grossesse (CRAG)**

Les missions du CRAG porté par Agir33 Aquitaine

Géré par AGIR 33 Aquitaine, le Centre Ressources Alcool et Grossesse devenu depuis 2019 le **Centre Ressource Addictions et Grossesse**, est en charge de la mise en œuvre d'actions de prévention, de coordination et de formation.

Véritable fer de lance pour la prévention et l'amélioration de la prise en charge des conséquences des conduites addictives de la femme enceinte, le CRAG a pour mission de prévenir, former et coordonner :

1- Prévention

- ✓ Renforcer les actions de communication auprès du grand public,
- ✓ Informer les femmes et les professionnels des effets des substances durant la grossesse,
- ✓ Elaborer les outils de prévention (messages de prévention, supports),
- ✓ Structurer et coordonner les actions de prévention.

2- Formation

- ✓ Structurer et conduire un programme de formation régional à destination des professionnels des champs médico-psycho- sociaux.

3- Coordination

- ✓ Impulser et structurer le travail en réseau des acteurs intervenant dans le suivi des femmes et des enfants touchés par l'alcool, en accordant une attention spécifique aux publics précaires,
- ✓ Soutenir les dynamiques de coopération,
- ✓ Favoriser l'harmonisation des pratiques de terrain et diffuser celles qui ont fait leurs preuves.



Pour certaines femmes, l'abstinence ou la diminution de de la consommation de produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis, etc.) durant toute la grossesse peut s'avérer difficile voire impossible. Dans ces situations, une aide et un accompagnement adaptés peuvent être proposés par des professionnels compétents, pour la future mère et pour l'enfant attendu.

Les ressources à connaître en Nouvelle-Aquitaine

Un numéro d'appel : 05 56 51 56 51

Ligne accessible aux professionnels et au grand public qui souhaitent être orientés vers des consultations spécialisées en cas de consommation d'alcool, de tabac, de cannabis ou autres durant la grossesse.

Le site internet: alcool-grossesse.com

Avec trois rubriques phares:

1. Quels sont les risques ?

Une explication claire et synthétique du message de prévention « zéro alcool durant la grossesse » qui évoque les risques liés à la consommation d'alcool pour le futur enfant

2. Où me renseigner ?

Permettant un accès à l'annuaire des consultations d'addictologie pour les femmes enceintes : www.addictoclic.com

3. Les autres consommations à risques :

Tabac - Cannabis - Autres drogues - Médicaments



Le site: addictoclic.com

Cet annuaire recense l'ensemble des ressources en addictologie en Nouvelle Aquitaine. Un volet spécifique est destiné aux femme enceintes. Il est consultable par les professionnels mais aussi par le grand public (femme enceinte, entourage, etc.).

Les conduites addictives durant la grossesse étant souvent un sujet tabou, l'augmentation de sa visibilité pour le grand public permettra une meilleure prise en charge.



Les contacts en Aquitaine

Centre Ressources Addictions et Grossesse (CRAG)

05 56 51 56 51

alcool-grossesse.com

Les ressources au niveau national

Alcool Info Service est un dispositif piloté par Santé Publique France qui propose :

4. Un numéro d'appel : 0 980 980 930, anonyme et non surtaxé, 7j/7, de 8h à 2h, auprès de professionnels formés aux problèmes d'usage et de dépendance à l'alcool (pour toutes personnes directement ou indirectement concernée).
5. Un site internet : <http://www.alcool-info-service.fr/> rubrique : l'alcool et vous puis l'alcool et la grossesse.

les contacts au niveau national

0 980 980 930
ALCOOL INFO SERVICE.FR



7J/7. DE 8 H À 2 H. APPEL ANONYME ET NON SURTAXÉ.



La campagne d'information : « Addictions et périnatalité : mobilisons-nous en Nouvelle Aquitaine ! »

Le lancement de la campagne de Santé Publique France « **Zéro alcool pendant la grossesse** » se fait au cours de la semaine du 9 septembre (semaine 37), journée internationale de prévention de l'Ensemble des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale.

Le CRAG relaie cette campagne qui vise à :

- Rappeler au grand public les risques liés à la consommation d'alcool et des autres substances durant la grossesse et le principe de précaution « *Zéro alcool pendant la grossesse* » qui en découle.
- Combattre les idées reçues sous une forme attractive et pédagogique.
- Soutenir les professionnels en mettant à leur disposition des ressources pour améliorer leurs pratiques préventives en matière d'alcool et grossesse.

Qui est concerné ?

- Les femmes enceintes et toutes les femmes en âge de procréer.
- Les professionnels travaillant auprès des femmes et des enfants (santé, médico-social, social, éducation...).
- L'entourage de la femme enceinte (conjoint, parents, famille, amis, collègues, etc.) : il est essentiel que les mêmes messages de non-consommation d'alcool durant la grossesse soient connus et partagés par tous. Quelle femme enceinte n'a pas entendu dire « *Une petite coupe de champagne, ça ne peut pas te faire de mal !* » ?

Les outils de prévention

Pour afficher son soutien à la campagne !



Focus sur la 4^{ème} édition du colloque destinée aux professionnels : « Addictions et Grossesse : mobilisons-nous en Nouvelle-Aquitaine ! »

À l'occasion de la 21^e journée internationale de prévention des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, AGIR 33 Aquitaine organise un colloque régional, le jeudi 12 septembre 2019, à la Cité internationale de la Bande - Dessinée à Angoulême (121 rue de Bordeaux – Angoulême).

Cette journée permettra aux participants de se rencontrer, d'échanger sur cette thématique, et de débattre autour de solutions adaptées à chaque territoire. L'île de la Réunion, représentée par le Pr Berenice Doray et Mme Barbara Delmotte, nous fera l'honneur de nous présenter les actions menées dans le cadre de leur Centre ETCAF.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00 - 09h30 : Accueil café des participants

09h30-09h45 :

Introduction par un représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine

09h45-10h15 :

Table ronde sur l'organisation de la coordination « addictions et périnatalité » en Nouvelle-Aquitaine : le rôle et les missions de chacun ARS/RPNA/CRAG

- Mme Florence Calluau, Responsable administrative du Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine (RPNA)
- Mme Gaëlle Dreveau, Sage-femme, Coordinatrice du Centre Ressources Addictions et Grossesse (CRAG-AGIR 33 Aquitaine)
- Un représentant de l'ARS

10h15-10h55 :

Présentation du travail de thèse et du premier tutoriel des troubles causés par l'alcoolisation fœtale : Le contexte puis, comment aborder la question de l'alcool pendant la grossesse ?

- Pr Philippe Castera, Professeur associé de médecine générale, Université de Bordeaux, Addictologue, coordinateur médical d'AGIR 33 Aquitaine

10h55-12h30 :

Présentation du Centre Ressources ETCAF de l'île de La Réunion. L'alcool au féminin : pourquoi, comment, qui, et quand repérer et orienter ?

- Mme Barbara Delmotte, Pharmacienne, Chargée de mission du Centre Ressources ETCAF de La Réunion

Nécessité du repérage, intérêt du diagnostic et prise en charge des enfants porteurs de TCAF

- Pr Bérénice Doray, Cheffe de service de génétique au CHU de la Réunion, Professeur à l'Université de la Réunion, Directrice du centre Ressources ETCAF

12h30 - 14h00 : Pause déjeuner (libre)

14h00-14h40 :

Cannabis et grossesse

- Pr Philippe Nubukpo, Psychiatre addictologue, Chef du Pôle Universitaire d'Addictologie en Limousin au CH

Esquirol – Limoges

- **14h40-15h10 :**

Cigarette électronique chez la femme enceinte

- Dr Paul Vanderkam, Médecin généraliste, addictologue - Poitiers

15h10 - 15h25 : Pause

15h25-15h45 :

Présentation de la future organisation, structuration et coordination de la prise en charge des enfants DYS en Nouvelle-Aquitaine

- Mr Stéphane Dufaure, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale, Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie, ARS NA

15h45-16h30 :

Identification des cas de Syndrome d'Alcoolisation Fœtale et autres Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale à partir d'un entrepôt de donnée hospitalier et du PMSI

- Mr Kevin Ouazzani, Stagiaire à l'Unité d'Informatique et d'Archivistique Médicale, CHU Bordeaux, Master 2 SITIS, ISPED, interne de Santé Publique-CHU Bordeaux

Présentation du projet 5A-QUIT-N : Organisation du sevrage tabagique chez la femme enceinte : étude de l'efficacité, de la transférabilité, des freins et des leviers de l'implantations de la démarche 5A en contexte français. Un essai contrôlé randomisé en cluster en Nouvelle Aquitaine.

- Mme Estelle Clet, Stagiaire dans le Service de Soutien Méthodologique et d'Innovation en Prévention, Master 2 PSP, EHESP Rennes, étudiante en pharmacie, Université Grenoble Alpes

16h30 : Clôture

*Sous réserve de modification

Renseignements pratiques



4^{ème} édition, jeudi 12 septembre 2019

Lieu : Cité Internationale de la BD d'Angoulême - Salle Nemo
121 rue de Bordeaux – Angoulême - +33 5 45 38 65 65

Comment venir ?

- À pied : 1.3 km de la gare, 15 min à pied
- En bus depuis la gare SNCF : lignes 3 et 5, arrêt Le Nil ou ligne 1, arrêt Séminaire
- En train : TGV Atlantique : 2h20 de Paris Montparnasse (11 A/R quotidiens) et moins de 40 minutes de Bordeaux et Poitiers
- En voiture : environ 120 km de Bordeaux, Poitiers, Niort, La Rochelle, Limoges et Périgueux
- Parking gratuit à côté du musée de la Bande Dessinée.

Où se restaurer ?



Pour plus de simplicité, nous avons fait appel à un food truck « Le Boucanier » qui se placera sur le parvis de la cité de la BD lors de la pause déjeuner. Cuisine créole au menu.

Autres alternatives, les restaurants. Les plus proches de la cité de la BD sont :

- River 102 : 200m, 102 rue de Bordeaux - Angoulême +33 5 45 39 07 94
- Quai n° 8 : 300m, 8 chemin du Halage - Angoulême + 33 5 45 92 27 85

Vous trouverez également d'autres restaurants au centre-ville d'Angoulême (environ 600m).
Nous vous conseillons de réserver !

Autres renseignements :

Les présentations de cette journée seront mises en ligne sur notre site internet : www.alcoolgrossesse.com

En cas de difficulté, ou pour des renseignements, vous pouvez contacter Mme Dreveau Gaele au 06.33.64.03.61 ou au 05 56 51 56 51 ou par mail : gaelle.dreveau@agir33.fr

Pour vous inscrire : [cliquer ici](#)

